Fiche de contrôle syndical à transmettre à psyen.lille@fsu.fr avec copie des justificatifs.

Barème intra-académique		Ne rien inscrire
Partie commune du barêne	Échelon acquis au 31/08/2017 Classe normale : échelon ou par reclassement au 1/09/2017 Hors-classe : échelon (indiquer l'échelon de reclassement suite à l'application de PPCR) Classe except. : échelon Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2018 :	
Partie liée à la situation individuelle ou administrative	Affectation dans un établissement classé REP, REP+ ou relevant de la politique de la ville : 5 ans et plus Affectation ou pas en Éducation prioritaire mais lycée précédemment APV, ancienneté de poste au 31/08/2015 : 1 an 2 ans 3 ans 4 ans 5 ou 6 ans 7 ans 8 ans et plus Sportif de haut niveau : nombre d'années d'ATP : Staglaire (ex-contractuel enseignant 1" ou 2" degré, CPE, COP ou psychologue scolaire, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED et ex-AESH, ex-contractuel en CFA) ayant bénéficié des 100 pts ou plus à l'inter : Staglaire 2017-2018 ou 2016-2017 ou 2015-2016 ayant choisi de bénéficier de la bonification : OUI NON Agrégé sur voœux « Lycée » Autres cas, précisez :	
Bonifications lifes à la situation familiale (RC, APC, Pt, mutations simultanées)	□ Rapprochement de conjoints □ Autorité parentale conjointe □ Mu tation simultanée de conjoints □ Parent isolé □ Mutation simultanée de non-conjoints	
Priorités	Dossier handicap Reconnaissance travailleur handicapé : OUI NON 1* demande après reconversion Ex-fonctionnaire Réintégration Dans ces trois derniers cas, indiquez le poste occupé précédemment :	